

La Hala'ha

DE LA SEMAINE

EMPRUNTER DE L'ARGENT

C'est une Mitsva de prêter de l'argent à un Juif – sans exiger d'intérêt. On peut néanmoins fixer une date limite de remboursement. Par ailleurs, l'emprunteur a la Mitsva de rendre l'argent au moment voulu. Celui qui emprunte mais ne rembourse pas est appelé « impie » comme il est écrit dans les Tehilim (Psaumes 37 : 21) : « L'impie emprunte mais ne rembourse pas ».

L'emprunteur n'a pas le droit de retarder le remboursement, comme il est écrit : « Tu n'opprimeras pas ton prochain » (Vayikra Lévitique 19 : 13) – surtout en période d'inflation, quand l'argent perd de sa valeur. En retardant le remboursement, il cause une perte d'argent au prêteur.

Le prêteur a le droit de demander au tribunal rabbinique d'empêcher l'emprunteur de se conduire au-dessus de ses moyens alors qu'il prétend n'avoir pas de quoi rembourser sa dette.

Tant que l'emprunteur possède de l'argent, des biens, des terrains et même des meubles, des livres et un rouleau de la Torah, il doit les vendre pour rembourser sa dette. Si le tribunal rabbinique ordonne le remboursement, il doit néanmoins laisser à l'emprunteur de quoi se nourrir pendant trente jours et de quoi s'habiller pendant douze mois.

Si le prêteur sait que l'emprunteur ne possède vraiment pas de quoi le rembourser, il évitera de le presser de rembourser. Cependant, s'il craint qu'il ait oublié l'emprunt, il peut le lui rappeler.

F.L. (d'après Rav Yossef Ginsburgh – Si'hat Hachavoua N° 1830)

Bénéficiez de **15% de remise** + d'une **deuxième paire offerte** avec le code "LA SIDRA"

VOTRE OPTICIEN A PLEINE VUE

Nos opticiens vous reçoivent dans les 4 boutiques A PLEINE VUE

37 Avenue Jules Cantini ② / 35 Avenue du Prado ③
56 rue de Rome ① / 13 Avenue Maréchal Foch ④

OPTICIEN A PLEINE VUE

D

DANYBERD

FABRICANT PRET-A-PORTER HOMME DEPUIS 1976

• Costume 218€*	• Chemise 49€*
• Smoking 266€*	• Pantalon 64€*
• Veste 159€*	• Chaussures 99€*

143 RUE PARADIS - 13006 MARSEILLE
04.91.62.48.31

danyberd_marseille

LE GUIDE DES ECOLES JUIVES.COM

EN UN CLIC TROUVEZ L'ÉCOLE LA PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS...

HOTLINE 07 69 43 49 25

LE 1^{ER} PORTAIL DÉDIÉ AUX ÉCOLES JUIVES !

RETROUVEZ SUR

WWW. **LEGUIDEDESCOLESJUIVES**.COM

- ✓ Toutes les infos des écoles
- ✓ Les actualités des établissements
- ✓ Les témoignages d'anciens élèves
- ✓ Les offres d'emploi du secteur

Si vous souhaitez dédier la "Sidra de la Semaine" à la mémoire d'un défunt ou passer une annonce publicitaire, contactez-nous au 06 52 23 77 41

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat

La Sidra

DE LA SEMAINE

20^{ème}
année

KI TISSA

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Ki tissa

Chaque membre du Peuple juif reçoit l'injonction d'apporter la contribution précise d'un demi-chékel d'argent pour le Sanctuaire. Des instructions sont également données concernant la fabrication du bassin d'eau du Sanctuaire, de l'huile d'onction et des encens. Les artisans « au cœur sage », Betsalel et Aholiav sont chargés de la construction du Sanctuaire et une fois encore le peuple reçoit le commandement d'observer le Chabbat.

Moché ne redescend pas du Mont Sinaï quand le Peuple l'attend et celui-ci fabrique un veau d'or et l'adore. D.ieu propose alors de détruire cette nation pécheresse mais Moché intercède en sa faveur. Il descend de la montagne, portant les Tables de la Loi sur lesquelles sont gravés les Dix Commandements. Quand il voit le peuple danser autour de son idole, il brise les Tables, détruit le veau d'or et fait mettre à mort les principaux instigateurs. Il retourne alors vers D.ieu pour Lui dire : « Si Tu ne leur pardonnes pas, efface-moi du livre que Tu as écrit ».

D.ieu pardonne mais dit que le résultat de ce péché sera ressenti pendant de nombreuses générations. Au début, D.ieu propose de leur envoyer Son ange mais Moché insiste pour que D.ieu Lui-même accompagne Son peuple vers la Terre Promise.

Moché prépare de nouvelles Tables et, une fois de plus, il grimpe sur la montagne où D.ieu écrit de nouvelles Tables de l'Alliance. Sur la montagne, Moché perçoit également une vision des « treize attributs de miséricorde ». A son retour, le visage de Moché irradie d'une telle lumière qu'il doit le cacher derrière un voile qu'il n'enlève que pour parler à D.ieu et enseigner Ses lois au peuple.

Le masque de Moché

« Le peuple d'Israël vit Moché et voici que la peau de son visage était rayonnante ; et ils n'osèrent l'approcher. Moché les appela... et leur transmit tous les ordres que D.ieu lui avait donnés sur le Mont Sinaï. Quand Moché finit de leur parler, il plaça un masque sur son visage... »

Chaque fois que Moché se présentait devant D.ieu pour parler avec Lui, il enlevait le masque... il sortait et relayait au peuple d'Israël toutes les instructions qu'il avait reçues... Moché replaçait alors le masque sur son visage jusqu'à ce que (à nouveau) il aille parler (avec D.ieu). » (Chemot 34 :30-35)

Dans les derniers versets de la Paracha Ki Tissa, le récit concernant le voile ou « le masque », comme le nomme la Torah, que portait Moché, apparaît énigmatique. La Torah relate que lorsqu'il descendit du Mont Sinaï, son visage rayonnait d'une Lumière Divine, la conséquence du fait que « D.ieu parlait face à face à Moché, comme un homme parlerait à son semblable ». Cette lumière irradiait tant que le peuple eut peur d'être en présence de Moché. Toutefois, Moché les convoqua auprès de lui et leur enseigna « tous les ordres que D.ieu lui avait donnés. » Et une fois qu'il eut fini de les leur enseigner, il plaça un voile pour cacher la radiance Divine qui émanait de son visage.

Ce processus allait se répéter pendant les quarante années au

suite p. 2



HORAIRE D'ENTRÉE & SORTIE DE
CHABBAT
KI TISSA

MARSEILLE
Entrée ven : 17h55
Sortie : 18h57

A partir du dim 13 fev Pose des Téléphones : 6h47 Heure limite du Chema : 10h13

Edito

Ce petit deviendra grand !

Le concept surprend toujours. Ainsi, parce que nous vivons une année de treize mois, et donc deux mois d'Adar successifs, pendant le premier nous devons avoir deux jours qu'on peut penser de « répétition générale » : un « petit Pourim » suivi, le lendemain, d'un « petit Chouchan Pourim » ? Ils interviennent cette semaine et, par nature, nous interpellent. De fait, la célébration de Pourim, dans un mois, est toujours marquée d'une joie sans limites. L'idée est connue : même s'il s'agit d'une fête instaurée tardivement, et perçue à tort comme mineure de ce fait, elle recèle un sens d'infini dont il appartient à chacun de se saisir. Mais justement, si Pourim est si grand, qu'importe sa version de « petit » ? Certes, on dira que cela fonctionne comme un avant-goût, comme pour nous dire que des grands rendez-vous spirituels sont encore au-devant de nous. Mais cela suffit-il à motiver l'attention portée à ces jours, l'interdiction des manifestations de tristesse etc. ? N'y aurait-il pas plutôt dans la petitesse même une notion de grandeur ?

Il est vrai que paraître grand est souvent devenu une recherche essentielle dans le monde matériel où nous vivons. Et pourtant la notion d'être petit fait résonner une autre musique, si différente. Souvenons-nous de l'étrange louange que D.ieu fait de Jacob : « Il est petit », dit-Il, « et Je l'aime. » C'est que l'homme peut avoir deux rapports différents au monde. Il peut aspirer à le remplir, croire qu'il est le maître de toutes choses, entreprendre de tout soumettre à sa volonté, y compris en écrasant les autres, d'autant plus que l'intelligence dont il a été doté l'a rendu maître de la création. Il peut aussi reconnaître sa vraie place en donnant du sens aux choses. C'est-à-dire qu'il peut prendre conscience qu'il est d'abord, et essentiellement, une créature de D.ieu, qu'ainsi il s'inscrit dans un projet qui le dépasse infiniment et dont il est l'acteur principal. Cette deuxième façon d'être laisse place à tous car chacun a son rôle à jouer dans ce plan général et nul ne peut vouloir en chasser l'autre. Et l'être humain, par cette « petitesse », prend toute sa grandeur. Il en est ainsi du peuple juif, petit peuple qui inscrit sa vie dans le grand dessein de l'éternité.

Lorsque les petits Pourim et Chouchan Pourim se présentent à nous, c'est donc bien de cette façon que nous en ressentons l'importance. Loin des revendications personnelles, ils disent le vrai avec simplicité et, pour cela, ils sont bien précieux, comme une rare leçon pour notre temps.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum



HABAD LOUBAVITCH MARSEILLE

-Rav Yossef Its'hak Labkowski-

Si vous souhaitez dédier la "Sidra de la Semaine" à la mémoire d'un défunt ou passer une annonce publicitaire, contactez Rav Yossef Elgrishi au 06 52 23 77 41

cours desquelles le peuple d'Israël voyagerait dans le désert et recevrait la transmission de la Sagesse et de la Volonté de D.ieu, autrement dit la Torah, par l'intermédiaire de Moché.

Chaque fois que Moché était appelé dans la « Tente d'Assignation » pour entendre de nouveaux enseignements de D.ieu pour le peuple, il enlevait son masque. Toujours sans le porter, il rapportait au peuple ce qu'il avait appris, ne se recouvrant de son masque que lorsqu'il avait achevé de leur transmettre les enseignements que D.ieu leur destinait.

Il semblerait, néanmoins, que c'est lorsque le masque était le plus nécessaire que Moché refusait son utilisation. Il insistait sur le fait de dispenser ses enseignements au peuple sans se couvrir le visage malgré le fait qu'ils fussent intimidés par les rayonnements de Lumière Divine qui étincelaient. Par ailleurs, lors de ses rencontres avec D.ieu, il relevait le voile qui aurait pu atténuer l'intensité de la rencontre. Mais dans toutes autres circonstances, il portait le masque.

Quand filtrer ?

Un masque cache. Un masque protège également : quand nous sommes amenés à entrer en contact avec quelque chose qui est étranger et qui nous menace (par exemple une substance chimique dangereuse), nous utilisons un masque pour nous protéger dans notre implication. Le masque nous permet d'exploiter le potentiel constructif d'une substance tout en nous protégeant de ses effets indésirables.

C'est dans cet aspect que l'on découvre la leçon du masque de Moché qui reçut et communiqua la Torah sans barrières ou « filtres » pour diminuer l'intensité de la rencontre. Mais dans tous les autres cas, il utilisait l'écran de son masque qui lui permettait une forme de détachement. Cela résume en quelques mots la manière dont nous devons envisager notre approche dans les différents engagements de la vie.

Tout ce qui concerne notre relation avec D.ieu : l'étude de la Torah, l'observance des Mitsvot, notre développement spirituel, doit être abordé sans inhibition ou contrainte. Car quelque élevé et intimidant que notre engagement puisse paraître, nous sommes là dans notre élément, la Divinité constituant l'habitat naturel de notre âme.

Mais quand il s'agit du matériel, des quêtes quotidiennes, il nous faut maintenir des dis-

tances. Là, nous portons un masque émotionnel et intellectuel : nous nous impliquons mais nous ne nous impliquons pas trop. Nous prenons conscience que nous sommes dans un terrain étranger, quand bien même il est fertile. Il est vrai que nous avons reçu l'injonction de faire le meilleur usage possible des éléments matériels de la Création divine, de les développer avec créativité et de façon constructive. Mais en même temps nous devons filtrer notre implication, exploiter leurs ressources sans permettre à leur matérialité superficielle de nous engloutir.

Le scénario futur

La nature étrangère et dangereuse du monde matériel est elle-même le résultat d'un autre masque : le masque du Créateur qui dissimule Son implication dans le monde sous le déguisement de « l'ordre naturel » des choses, donnant la possibilité d'un monde qui semble régi par le hasard et le caprice et qui obscurcit la vérité divine.

Mais viendra un temps, nous promet le Prophète, où « ton Maître ne sera plus déguisé » (Yichayahou 30 :20). D.ieu enlèvera Son masque et exposera la véritable nature du monde matériel : simplement une autre expression de la réalité immanente, englobant tout, de D.ieu. Nous aussi, serons alors libérés de nos masques, nous n'aurons plus besoin d'écrans et de retenue pour nous abriter d'un monde qui menace de nous corrompre. L'ère du masque s'achèvera enfin.

Fondations

« Le riche ne donnera pas plus, et le pauvre ne donnera pas moins que la moitié d'un chékèl. » (Chemot 30 :15)

« L'argent du décompte de la communauté... un demi chékèl par tête... était destiné à fondre les socles du Sanctuaire. » (Chemot 38 : 25-27)

Dans le désert du Sinaï, le peuple d'Israël fut sollicité, lors de la construction du Tabernacle, à faire des donations pour les quinze matériaux utilisés : l'or, l'argent, le cuivre, la laine teinte, le bois, etc.

Tous étaient appelés à donner de la manière dont « leur cœur les incitait à donner. »

Cependant, il y avait une exception : l'argent destiné à fabriquer les blocs qui devaient servir de fondations au Tabernacle. Cet argent était rassemblé par le don d'un demi-chékèl par personne, quels que soient ses moyens ou des désirs. « Le riche ne donnera pas plus,

et le pauvre ne donnera pas moins que la moitié d'un chékèl. » Notre propre vie inclut également ces deux éléments : l'édifice et ses fondations.

L'édifice

Comme le souligne le Midrach, il n'existe pas deux êtres humains identiques : « Tout comme leurs visages diffèrent, ainsi leurs esprits et leurs caractères sont différents. » Dès lors, quand il s'agit des myriades d'actions, de perspectives et d'expériences qui façonnent notre vie, chacun doit aspirer au plus haut point que nous permettent nos ressources matérielles et spirituelles. Dans les mots de nos Sages : « une personne riche qui a apporté une offrande de pauvre n'a pas accompli son devoir. »

Il en va de même dans « l'univers en miniature » que constitue l'être humain. Chacun de nous possède des forces et des faiblesses. Nous vivons des moments riches, pleins d'inspiration mais aussi des périodes plus appauvries. Dans chaque domaine, dans chaque période de notre vie, nous sommes enjoint d'utiliser au mieux nos potentiels, ne nous satisfaisant jamais de moins que ce que nous sommes réellement capables d'accomplir.

Les fondations

Il y a néanmoins un dénominateur commun dans toute cette diversité, une vérité unique qui définit la vie de chacun d'entre nous et chaque domaine et moment de notre propre vie : notre engagement fondamental à notre Créateur.

C'est la base de tout : le fait que notre vie ait un but et que nous soyons liés au Tout-Puissant par le devoir d'accomplir Sa volonté et d'implanter Son dessein dans la création.

Chacun d'entre nous peut comprendre la Torah à son propre niveau. Chacun d'entre nous peut se connecter à D.ieu avec le degré et la variété de l'amour et de la crainte déterminés par la nature de son âme et sa condition spirituelle présente. Mais nous sommes tous égaux dans notre engagement pour Le servir. En ce domaine, celui des fondations de notre « Tabernacle » personnel, aucun individu ne peut prétendre qu'il est unique, ni pour le bien ni pour le pire. L'individu le plus simple, dans un moment de sa vie où il est au plus bas, est tout aussi capable de se soumettre à la Volonté de D.ieu que le géant spirituel à son apogée.

cher dans l'arpentage des terrains, dans les mesures et dans les poids. Mitsva négative n° 272: Il nous est interdit de conserver dans nos maisons des poids et des mesures défectueux, même si nous ne nous en servons pas.

• JEUDI 17 FÉVRIER – 16 ADAR I

Mitsva négative n° 246: C'est l'interdiction qui nous a été faite de commettre une fraude en ce qui concerne les limites des propriétés, soit de déplacer les bornes se trouvant entre notre terrain et celui du voisin, de manière à pouvoir revendiquer grâce à cette tromperie la propriété d'autrui comme la nôtre.

Mitsva négative n° 243: Il est interdit de séquestrer une personne juive.

• VENDREDI 18 FÉVRIER – 17 ADAR I

Mitsva négative n° 245: Il nous est interdit de commettre un brigandage, c'est-à-dire de prendre ouvertement et en usant de la force une chose qui ne nous revient pas.

• SAMEDI 19 FÉVRIER – 18 ADAR I

Mitsva négative n° 247: Il nous est interdit d'usurper les dettes qui nous incombent, en les retenant ou en refusant de les payer.

« VOUS PARLEREZ YIDDISH AVEC VOS ENFANTS ! »

Le 25 Adar est la date d'anniversaire de la Rabbanite 'Haya Mouchka.

En 1977, toute notre famille est venue de Nashville (Tennessee) pour passer les fêtes de Tichri à Crown Heights. Lors de la prière de Chemini Atséret, le Rabbi a subi une grave crise cardiaque ; les 'Hassidim ont précipitamment évacué la synagogue afin que le Rabbi puisse mieux respirer. Etant docteur, mon père a proposé son aide : nous ne l'avons plus revu pendant quelques jours tandis qu'il restait constamment dans le mini-hôpital installé dans le bureau du Rabbi. Par la suite, nous avons déménagé dans ce quartier et mon père est devenu un des médecins attirés du Rabbi puis de son épouse.

Quand ma petite sœur Rivky est née en 1983, la Rabbanite 'Haya Mouchka voulut la voir et mon père m'emmena avec lui à cette occasion et ce fut la première fois que j'eus le privilège de rencontrer la Rabbanite qui ne sortait que très peu de chez elle et que peu de gens connaissaient. Quand Rivky commença à parler, mon père l'emmenait tous les vendredis chez la Rabbanite qui lui demanda de l'appeler « Doda » (tante) : Rivky apportait des livres d'histoires pour enfants que la Rabbanite lui lisait.

Un vendredi, en 1987, j'avais 19 ans et mon père ne pouvait pas amener Rivky chez la Rabbanite : il me demanda donc de l'accompagner afin de la surveiller et de l'aider si elle avait besoin de quoi que ce soit - pour ne pas déranger la Rabbanite. Ce fut la première fois que j'eus véritablement l'occasion de parler avec elle et j'en profitais pour lui demander des conseils car bientôt, on allait me parler Chidou'him (rencontres en vue du mariage) : elle me donna de nombreux sujets de réflexion qui m'aiderent à me concentrer sur l'essentiel - sur ce que je devais vraiment rechercher dans un mari éventuel, ce qui comptait vraiment.

Elle mentionna aussi qu'un certain nombre de jeunes gens 'Habad se trouvaient dans différents endroits du monde pour y faire progresser la connaissance du judaïsme et elle

mentionna : « Peut-être ton futur mari est-il en Chli'hout (mission) au... ». Elle nomma plusieurs endroits, y compris le Maroc. Effectivement, j'appris par la suite qu'il s'y trouvait justement à ce moment-là ! Comment avait-elle eu cette intuition ?

Un an plus tard, alors que j'avais rencontré plusieurs fois ce jeune homme et que nous étions prêts à officialiser notre décision, j'ai ressenti que, puisque la Rabbanite m'avait conseillé à l'époque, il était normal que je la mette au courant et qu'elle apprenne la bonne nouvelle de moi et non de quelqu'un d'autre.

C'était le vendredi 10 Chevat (29 janvier 1988). Comme d'habitude, j'accompagnais mon père et ma petite sœur. Je m'adressai en rougissant à la Rabbanite - à la troisième personne, par respect :

- J'avais confié à la Rabbanite mes hésitations quant à la période du Chidou'h et maintenant, D.ieu merci, j'ai trouvé et nous allons écrire au Rabbi pour demander sa bénédiction. Je tenais à en informer la Rabbanite.

- Comment s'appelle le jeune homme ? demanda-t-elle.

- Lévi Its'hak Shemtov.

- Est-ce le petit-fils de Bentzion Shemtov ?

- Oui !

- Ah, alors je suis vraiment très heureuse, s'exclama-t-elle avec un visage rayonnant, car je sais que vous parlerez en yiddish avec vos enfants !

(Ma famille était américaine depuis des générations et nous parlions anglais, même avec la Rabbanite. Par contre, dans la famille de Lévi Its'hak - fraîchement arrivée de Russie - on parlait yiddish et la Rabbanite comprenait que le yiddish ferait partie de notre vie : pour elle c'était très important).

Quand nous avons officialisé notre décision le dimanche suivant après avoir reçu la bénédiction du Rabbi, la Rabbanite téléphona pour nous souhaiter toutes les bénédictions possibles - exactement comme l'aurait fait une adorable grand-mère. J'aurais voulu lui présenter mon fiancé mais la santé de la Rabbanite se détériora et elle fut transférée en urgence à

l'hôpital. Mon père l'accompagna, bien sûr, avec le Rabbi et, bien que la Rabbanite ressentait certainement qu'elle allait bientôt rendre son âme pure à son Créateur, elle ne s'intéressait pas à sa propre maladie et aux traitements proposés : elle ne cessa de demander à mon père de nos nouvelles, voulut connaître la date du

mariage etc.

Après son décès, après la période des Chiva (sept jours de deuil), le Rabbi demanda à mon père des nouvelles quant à la cérémonie du Vort (fiançailles). Mon père annonça que nous avions décidé, à cause du deuil de la Rabbanite, de n'organiser qu'une toute petite réception à la maison, le Rabbi protesta : « Tout doit se passer comme prévu. Non seulement la joie ne doit pas être diminuée mais, au contraire, il faudra louer une salle, avec un orchestre parce que c'est ainsi que la Rabbanite l'aurait voulu ! ».

Après notre mariage, nous n'avons pas eu d'enfants pendant de longues, très longues années. Mais malgré cette douleur, nous avons tous jours eu confiance que, puisque la Rabbanite nous avait annoncé que nous parlerions en yiddish avec nos enfants, il y aurait des enfants. Pas seulement un enfant mais des enfants. Et, D.ieu merci, aujourd'hui nous parlons en yiddish avec nos enfants.

Sarah Shemtov - JEM

Traduit par Feiga Lubecki

השיחת השבוע מוקדשת
להצלחת האישה
נחמה דבורה שתה'
בת יוכבד שפרה
ולכל משפחתה

השיחת השבוע מוקדשת
לע"נ
Reb Tsvi Hirsch ע"ה
Ben
Reb Haim Chaoul ע"ה
TAUBENBLATT



ACTIVEIMMO

**GESTION
TRANSACTION - LOCATION**

tel. 04.91.66.37.82 Fax 04.91.66.89.43

e.mail : active.immo@wanadoo.fr

5, bd Louis Salvator 13006 MARSEILLE

Etude du RAMBAM

• DIMANCHE 13 FÉVRIER – 12 ADAR I

• LUNDI 14 FÉVRIER – 13 ADAR I

Mitsva positive n° 241: Il s'agit du commandement nous incombant au sujet de la loi du feu, comme il est dit: « si le feu en s'étendant gagne des buissons... »

• MARDI 15 FÉVRIER – 14 ADAR I

Mitsva négative n° 244: C'est l'interdiction qui nous est faite de voler de l'argent.

Mitsva positive n° 239: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi du voleur. Nous devons réclamer de lui un double dédommagement ou un paiement correspondant à quatre ou cinq fois la valeur de l'objet. On peut également le condamner à mort s'il est pris sur le fait. On peut également le vendre (comme esclave) dans le cas où il n'a pas de quoi rembourser son larcin. Toutes les punitions sanctionnant le voleur sont précisées dans la Torah orale.

• MERCREDI 16 FÉVRIER – 15 ADAR I

Mitsva positive n° 208: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de veiller à la justesse des poids, des balances et des mesures justes et de vérifier minutieusement leur exactitude.

Mitsva négative n° 271: C'est l'interdiction qui nous a été faite de tri-

Extrait
du Séfer
Hamitsvot
(Maïmonide)

Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif